

CHARTRE DU RANDONNEUR PEDESTRE

- ❖ Respectez le tracé des sentiers, n'utilisez pas de raccourci pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion surtout sur les milieux sensibles (dunes, marais).
- ❖ Pensez aux autres, à la sérénité de la nature, vous n'êtes pas les seuls à fréquenter les chemins.
- ❖ Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, vous comprendrez ainsi pourquoi il convient de les préserver.
- ❖ Ne laissez ni la trace de votre passage, ni déchets. Emportez les avec vous jusqu'à la prochaine poubelle.
- ❖ Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).
- ❖ Ne dégradez ni les clôtures, ni les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux.
- ❖ N'oubliez jamais de refermer derrière vous clôtures et barrières.
- ❖ Tenez les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.
- ❖ Ne consommez pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas qu'elle est potable.
- ❖ Renseignez-vous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.
- ❖ Informez-vous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux (chiens, utilisations d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent dans certains cas être proscrits).

(Source : Fédération Française de Randonnée)